



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
12 SEPTEMBRE 2022**

OBJET : Crédit de postes au 1^{er} octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux,
le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LENOIR, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUETROT, Madame PLESSIER, Monsieur LAMAAIZI (jusqu'à 21h30), Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF (à partir de 19h50), Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur Philippe MAUGER, Maire.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame LACROIX, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BARRIER.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Monsieur LTEIF, absent excusé donne pouvoir à Madame FERRER (jusqu'à 19h50).

Monsieur LAMAAIZI, absent excusé (à partir de 21h30).

Monsieur KANOUTÉ, absent.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion permettant l'instauration d'une politique d'évolution et de promotion des agents tout en maîtrisant la masse salariale.

De ce fait, il est proposé de faire évoluer la carrière de 7 agents en les nommant au grade supérieur.

Délibère

Article 1 : Crée à compter du 1^{er} octobre 2022 :

Grade	Catégorie	Nombre de Poste	Durée Hebdomadaire
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Temps Complet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Temps Complet
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Temps Complet
Educateur territorial A.P.S Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Temps Complet

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 05/09/2022

Date de l'affichage : 14/09/2022

N° : 51/22

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Le Maire,

Philippe MAUGER

Maire-président du Pays du Clermontois

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 060-216004341-20220912-DEL51_CREPOSTES-DE